



MAIRIE DE CHALABRE
Jacques MAMET – Maire de Chalabre
Département de l'Aude
1 Cours Sully 11230 CHALABRE



Tél : 04 68 69 20 39
e-mail : mairie@chalabre.fr

CHALABRE, le 15.09.2026

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 22 septembre 2026

18 h 30

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Abrogation de la délibération n°2026-20.03-03 délégation du conseil municipal au maire
- Délégation du conseil municipal au Maire (nouvelle version)
- Maintien du bureau de poste de plein exercice et de l'Espace France Services à Chalabre
- Aides sinistrés de Pomas
- Communauté des Communes des Pyrénées Audoises :
 - o Modification des statuts de la CCPA – compétence "santé"
 - o Modification des statuts de la CCPA – compétence "enfance et jeunesse"
 - o Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (Etablissement de la liste de contribuables proposés aux fonctions de commissaires)
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Aménagement de traverse d'agglomération RD620 : connexion cours Colbert – cours Sully
- Exonération temporaire de la taxe foncière de la part communale sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique
- Ecole : mise en place de brasseur d'air afin d'améliorer le confort thermique des élèves et du personnel.
 - o Décision modificative
- Conseil des sages : désignations des membres
- Bilan du forum des associations
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Le Maire,
J. MAMET

